

No de résolution
ou annotation

**Séance
ordinaire
11 septembre 2018**

18-09-116

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Séance ordinaire du 11 septembre 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe, tenue le mardi 11 septembre 2018 à 20 h 00 à la salle du conseil située au 776, rue des Loisirs et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire François Pleau;

Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Gilbert Séguin et mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle;

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Monsieur le conseiller Carl Verreault est absent.

Monsieur le directeur général Michel Bertrand est présent.

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

Le directeur général fait la lecture de la prière.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

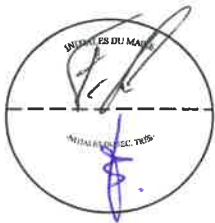
Il est proposé par monsieur le conseiller Carl Dupras

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Période de recueillement
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des comptes payés et à payer
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2018 et du procès-verbal de la séance d'ajournement du 28 juin 2018
5. Adoption de la modification au règlement no 178 concernant les animaux
6. Adoption du règlement no 196 concernant les poules en milieu urbain
7. Adoption du règlement no 198 concernant les fosses septiques
8. Relevé de soumissions et attribution du contrat - Rénovations 2018 phase 3 du Centre social et sportif
9. Mandat à un électricien pour les travaux d'électricité lors des rénovations 2018 phase 3 du Centre social et sportif
10. Achat du matériel d'éclairage à être installé lors des rénovations 2018 phase 3 du Centre social et sportif
11. Achat de matériaux de finition et installation pour les rénovations 2018 phase 3 du Centre social et sportif
12. Journée de la culture – inauguration du « croque-livres » pour les 14 à 107 ans – 30 septembre 2018
13. Application de sellant sur les fissures des chaussées asphaltées de la municipalité
14. Dons et commandites
15. Correspondance
16. Questions de l'assistance
17. Levée ou ajournement de la séance

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilbert Séguin

18-09-117

D'ACCEPTER les comptes payés et à payer tels que déposés (document no 2018-09-11 CTES) à la présente séance ordinaire par le directeur général et d'autoriser les paiements dont le montant total des chèques émis est de 42 837,71 \$, celui des paiements électroniques par AccèsD Affaires Desjardins de 25 809,35 \$, celui en salaire net et déplacements totalisant 25 274,83 \$ et enfin, en salaire net des élus d'un total de 5 637,65 \$, l'ensemble des comptes payés et à payer totalisant 100 169,90 \$ et ce, incluant les frais juridiques le cas échéant.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUIN 2018 ET DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 28 JUIN 2018

Cet élément de l'ordre du jour est reporté à une séance ultérieure.

ADOPTION DE LA MODIFICATION AU RÈGLEMENT NO 178 CONCERNANT LES ANIMAUX

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl Dupras

18-09-118

D'ADOPTER la modification au règlement no 178 concernant les animaux.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 196 CONCERNANT LES POULES EN MILIEU URBAIN

Il est proposé par madame la conseillère Jacqueline Lavergne

18-09-119

D'ADOPTER le règlement no 196 concernant les poules en milieu urbain.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

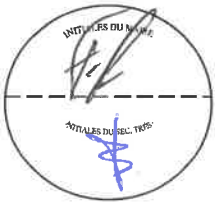
*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 198 CONCERNANT LES FOSSES SEPTIQUES

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Gravel

18-09-120

D'ADOPTER le règlement no 198 concernant les fosses septiques.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

RELEVÉ DE SOUMISSIONS ET ATTRIBUTION DU CONTRAT - RÉNOVATIONS 2018 PHASE 3 DU CENTRE SOCIAL ET SPORTIF

ATTENDU QUE les trois entreprises avec une licence d'entrepreneur général ayant leur place d'affaires à Sainte-Marthe et possédant les permis appropriés pour réaliser des contrats commerciaux et institutionnels ont été invitées à soumissionner sur invitations, soit Les Entreprises Carrière s.e.n.c., Paul Felx Entreprises Ltée et Le Groupe Lawlor inc.;

ATTENDU QUE deux de ces entreprises ont déposé une soumissions: Paul Felx Entreprises Ltée et Le Groupe Lawlor inc.;

ATTENDU QUE la soumission la plus basse est celle de l'entreprise Le Groupe Lawlor inc. au montant de 31 725 \$, taxes en sus, et elle s'avère conforme;

EN CONSQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilbert Séguin

18-09-121

D'ACCORDER le contrat pour la phase 3 des rénovations 2018 à l'entreprise Le Groupe Lawlor inc. au montant de 31 725 \$, taxes en sus;

D'AUTORISER le directeur général ou la directrice générale associée à autoriser les travaux supplémentaires non prévisibles, s'il y a lieu, afin de ne pas retarder l'avancement des travaux le cas échéant.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

MANDAT À UN ÉLECTRICIEN POUR LES TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ LORS DES RÉNOVATIONS 2018 PHASE 3 DU CENTRE SOCIAL ET SPORTIF

Cet élément de l'ordre du jour est reporté à une séance ultérieure.

ACHAT DU MATÉRIEL D'ÉCLAIRAGE À ÊTRE INSTALLÉ LORS DES RÉNOVATIONS 2018 PHASE 3 DU CENTRE SOCIAL ET SPORTIF

Cet élément de l'ordre du jour est reporté à une séance ultérieure.

ACHAT DE MATÉRIAUX DE FINITION ET INSTALLATION POUR LES RÉNOVATIONS 2018 PHASE 3 DU CENTRE SOCIAL ET SPORTIF

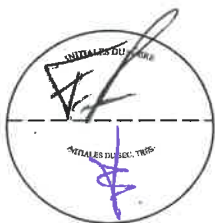
Cet élément de l'ordre du jour est reporté à une séance ultérieure.

JOURNÉE DE LA CULTURE – INAUGURATION DU « CROQUE-LIVRES » POUR LES 14 À 107 ANS – 30 SEPTEMBRE 2018

Il est proposé par madame la conseillère Jinny Brunelle

18-09-122

D'INAUGURER le « croque-livres » pour les 14 à 107 ans le 30 septembre prochain de 10 h 30 à 11 h 30 dans le cadre des Journées de la culture au Québec;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

D'INVITER les citoyens pour l'occasion au Pavillon de l'arboretum des citoyens et de prévoir breuvages et brioches pour agrémenter l'événement.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

APPLICATION DE SELLANT SUR LES FISSURES DES CHAUSSÉES ASPHALTÉES DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QU'après analyse, le travail de rapiéçage d'asphalte sur les routes de la municipalité s'avère peu nécessaire cette année;

ATTENDU QUE des fissures apparaissent à certains endroits sur la chaussée et que l'application d'un sellant conçu pour cette fin peut contribuer à prolonger la durée de vie utile du revêtement bitumineux et en réduire les frais d'entretien en rapiéçage;

ATTENDU QUE monsieur l'ingénieur Luc Brouillette récemment consulté, entre autre à ce sujet, recommande fortement une telle application aux endroits concernés à court ou moyen terme;

ATTENDU QUE le responsable des travaux publics est à vérifier les disponibilités et les prix auprès de différents fournisseurs spécialisés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Gravel

18-09-123

D'AUTORISER la plus basse soumission qui sera transmise à la municipalité au tarif au pied linéaire et selon le volume exprimé (aussi en nombre de pieds linéaires) à partir de l'évaluation effectuée par le responsable des Travaux publics et ce, conditionnellement à la disponibilité des entrepreneurs d'ici la fin de l'année;

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

DONS ET COMMANDITES

Il est proposé par madame la conseillère Jinny Brunelle

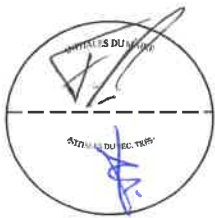
18-09-124

D'ACCORDER la somme de 120 \$ à la Maison de la famille de Vaudreuil-Soulanges qui souligne son 30^e anniversaire dans le cadre d'une activité bénéfiques.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

CORRESPONDANCE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Monsieur le maire ainsi que monsieur le directeur général résument et font lecture de l'essentiel de la correspondance reçue au cours des dernières semaines.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Des questions et commentaires sont adressés au conseil relativement à divers sujets. Après avoir répondu aux questions et pris note des commentaires qui sont adressés au conseil, monsieur le maire François Pleau met fin à la période de questions.

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

À 20 h 32,

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Gravel

QUE la séance soit ajournée au mardi 18 septembre 2018 à 19 h 30

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

François Pleau
maire

Michel Bertrand
directeur général

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS (Article 961, Code Municipal du Québec)

Je, soussigné Michel Bertrand, directeur général, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et/ou projetées par le conseil municipal.

Michel Bertrand
directeur général

18-09-125

